

à droite. Il a été en outre soumis trois propositions. Je vais d'abord consulter l'Assemblée sur la clôture, qui ne change en rien la situation des propositions.

M. Buffet — La parole contre la clôture. (Bruit.) Pour se prononcer contre un principe, il faut en connaître les conséquences... (Parlez sur la clôture!) L'industrie de la soie se trouve dans des conditions telles que le drawback... (Bruit.) Nous ne pouvons cependant voter sur une chose dont la conséquence est absurde. (Bruit.) Je suis du côté (Bruit.) Je demande à M. le ministre des finances de déclarer que les droits sur la soie seront remboursés intégralement à la sortie, y compris les déchets. (Bruit.)

L'Assemblée, consultée, décide que la discussion générale est close. (Une quinzaine de membres à gauche ont voté contre.)

M. le président — Je vais consulter l'Assemblée sur les propositions de M. Marcel Barthe, de M. Lucien Brun et de M. Fery.

M. Casimir Périer — Je crois que la rédaction de M. Barthe avait traduit assez fidèlement mes paroles. Mais ce n'est pas une proposition que nous faisons, c'est un règlement d'ordre du jour.

Si l'Assemblée ne réussit pas avec le concours du gouvernement, — ce concours est indispensable, car l'Assemblée ne peut imposer à un gouvernement des impôts qu'il regarde comme détestables, — à fournir aux besoins du pays par d'autres impôts les ressources nécessaires, nous vous demandons de décider que vous les fournissiez résolument par les matières premières. (Très bien! sur quelques bancs. — Agitation.) Je n'ajoute qu'un mot pour bien préciser la question. Car il faut sincérité de la part du gouvernement et de l'Assemblée. Nous lui demandons de déclarer qu'elle accepte le système. (Rumeurs à gauche. — La voix de l'orateur se perd dans le bruit.)

M. Johnston — En présence de la demande du gouvernement, je viens exprimer une crainte.

Je crains que le gouvernement, en vous demandant de voter le principe de l'impôt des matières premières, ne vous demande, en fait, de voter le principe de la dénonciation des traités de commerce. (Agitation.)

M. Thiers — Je veux apporter la clarté qui nous amène. Une conclusion qui ne soit pas un équivoque. Il n'est pas question en ce moment de la dénonciation des traités.

À mon avis, si vous votez le principe, la première chose que vous devez faire, la semaine prochaine, ce sera d'étudier cette question, car nous approchons du 4 février.

Pour l'instant, il ne s'agit que de voter le principe que les matières premières fourniront le complément pour aligner la dépense et la recette.

Lorsque ce principe aura été voté, les discussions pourront sur les autres impôts, qui vous permettraient peut-être, je n'en sais rien, de diminuer la part des matières premières.

Nous acceptons la rédaction de M. Marcel Barthe, parce qu'il faut en finir. (Bruit.) Quant à moi, au nom du gouvernement, au nom du pays, je vous demande d'en finir, car nous ne pouvons rester plus longtemps dans cette situation. (Bruit et agitation.)

M. Buffet — Je veux parler de la position de la question. Si l'Assemblée doit émettre un vote, encore faut-il qu'il ait une signification précise. Elle l'a fait et l'on avait formulé dans un ordre du jour la proposition de M. le ministre: «L'Assemblée décide qu'elle complètera, si cela est nécessaire, par un impôt sur les matières premières, les ressources nécessaires au gouvernement, et elle ne les lui fournit pas autrement.» (Applaudissements à gauche.) Ce n'est pas ce que propose M. Marcel Barthe. (Très-bien! à gauche.) Si l'Assemblée vote cette proposition, il sera impossible de savoir ce qu'elle décide. Cette proposition ne dit pas que l'Assemblée accepte comme ressources... (Bruit.)

M. le président relit la proposition de M. Marcel Barthe.

M. Buffet — Je récite que, si l'Assemblée accepte cette rédaction... (Bruit à droite.) Il n'est impossible de donner une explication claire au milieu d'interruptions incessantes. (Bruit à gauche. — Parlez! L'orateur quitte la tribune.)

M. Lucien Brun — S'il est entendu que, par moi les impôts qui seront examinés, le mien sera compris, je ne vois pas d'inconvénients à la proposition de M. le ministre. (Bruit divers; la voix de l'orateur se perd dans le bruit.)

M. Thiers — Ici je cherche la clarté, une résolution qui termine les anxiétés du pays.

S'il est entendu que le principe de l'impôt sur les matières premières est admis (Bruit), que cette grande discussion est terminée comme celle de l'impôt sur les revenus, qui ne laisse à déterminer que le quantum, soit, nous acceptons; mais si l'on a un autre but, nous n'acceptons pas. Je parle avec sincérité, car je ne serais pas autrement un homme digne de votre confiance.

M. Princeteau paraît à la tribune. (Aux voix! Aux voix!)

M. Marcel Barthe paraît à la tribune. (Aux voix! aux voix!)

M. Princeteau revient à la tribune. (Aux voix! aux voix!)

M. le président consulte l'Assemblée pour qu'elle décide à laquelle des diverses propositions elle donnera la priorité.

Il donne lecture des trois propositions; celle de M. Fery reçoit les applaudissements de la gauche.

Une quatrième proposition a été déposée par M. Léopold Giraud. L'Assemblée nationale décide que dans le cas où les autres impôts ne donneraient pas les ressources nécessaires, le complément sera pris sur les matières premières.

M. le président — MM. Brun et Florat déclarent se rallier à la proposition de M. Fery. (Applaudissements à gauche.)

Le débat est donc entre M. Fery et M. Marcel Barthe.

L'Assemblée est consultée sur la priorité à donner à la proposition de L. Marcel Barthe, priorité à laquelle s'est rallié le gouvernement.

Il est procédé au scrutin sur la priorité de la proposition de M. Marcel Barthe.

Résultat du scrutin:
Nombre de votants. 706
Majorité absolue. 354
Ont voté pour. 329
— contre. 377

L'Assemblée n'a pas adopté; la priorité n'est pas accordée à la proposition de M. Barthe.

M. le président — L'Assemblée veut-elle procéder aujourd'hui au vote sur les propositions?

M. le président — A demain!

M. le président — L'Assemblée considère sans doute que le vote qu'elle vient de rendre donne la priorité à la proposition de M. Fery. Il y a des demandes de scrutin.

M. le président — A demain!

M. le président — L'Assemblée nationale, réservant le principe de l'impôt sur les matières premières, décide qu'une commission de quinze membres examinera les tarifs proposés et les questions soulevées par cet impôt, auquel elle n'aura recours qu'en cas d'impossibilité d'aligner autrement le budget.

Il est procédé au scrutin pour l'adoption de la proposition Fery.

Résultat du scrutin:
Nombre de votants 684
Majorité absolue. 344
Ont voté la pour. 377
— contre. 307

L'Assemblée a adopté la proposition Fery. La séance est levée à 6 1/2. Samedi, séance publique, à 2 heures. Suite de la délibération des projets de loi de finances.

Informations-Nouvelles

M. le général Le Flo, ambassadeur de France en Russie, vient de demander et d'obtenir un congé.

On s'occupe au ministère de la justice d'un projet relatif à la compétence des juges de paix. On examine la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu de créer des juges de paix consulaires, appelés à connaître des affaires commerciales et auxquels on défererait les petites faillites.

M. de Blossville se présente aux élections du 11 février, dans l'Eure.

Le *XXIe Siècle* publie un manifeste que des habitants de la Corse viennent d'adresser à leurs concitoyens en faveur de l'élection du prince Napoléon au conseil général de ce département.

M. Dauphin, élu dans la Somme malgré son assentiment, vient d'écrire à M. le président de l'Assemblée pour lui faire savoir qu'il n'accepte pas le mandat qui lui a été conféré le 7 janvier dernier.

La Savoie politique et religieuse, de Chambéry, cesse de paraître.

M. Gambetta vient de souhaiter la bienvenue au nouveau journal de la Drôme, l'*Union Républicaine*, dans une lettre dont nous extrayons le passage suivant: «Je vous félicite surtout d'avoir pris pour bannière de combat, les mots qui sont toute une devise: Union républicaine. Vous indiquez par là que vous avez le sentiment exact du premier besoin de notre grand parti.»

Le ministre de l'intérieur vient de refuser l'autorisation de publier un journal ayant pour titre le *Sphinx ou la fédéraliste*, à un étranger naturalisé français.

La 1^{re} compagnie de la garde nationale d'Arcahon, dissoute et désarmée, vient d'offrir à M. le président de la République le reliquat de sa caisse de famille pour la libération du territoire.

Nous apprenons, dit le *Salut public*, de Lyon, que M. le préfet du Rhône vient de donner son approbation à l'initiative de plusieurs membres de l'ex-comité de la rue Gréole qui se proposent de célébrer l'anniversaire du 21 janvier, par un concert organisé au bénéfice de détenus politiques.

Le *Temps* annonce que l'on vient de découvrir une conspiration militaire à Bucharest.

On fait grand bruit d'une lettre adressée de Montpellier au *Temps* et disant, en termes généraux, que lors de l'incident Cathelineau, la provocation est venue du côté des légitimistes. Nous trouvons dans la *Gazette de Nîmes* un procès-verbal circonstancié qui permet de mettre en doute les informations du *Temps*:

«Il y a, à Montpellier, dans la rue Joachim-Colbert, perdu dans la vieille ville aux rues étroites et tortueuses, un cercle d'ouvriers légitimistes, presque tous habitants du quartier, braves gens, rudes travailleurs, qui, le soir, après une pénible journée, se réunissent à la porte de la France, de son avenir, de leur foi, de leurs espérances, de leurs croyances, de leurs convictions.»

Ces ouvriers avaient invité M. de Cathelineau à venir les visiter, et le général avait éru devoir se rendre à leur vœu.

Ils se trouvaient au nombre huit cents, dans un local trop étroit pour les contenir aisément.

Après plusieurs discours, le général manifesta le désir de se retirer. Il sortit, accompagné d'une douzaine de personnes.

Cette petite troupe, ne voulant même pas, en suivant la ligne du boulevard du Peyrou, provoquer des cris et du désordre, s'engagea dans ce dédale de rues qui aboutit au boulevard du faubourg de Nîmes.

À peine le général et ses amis débouchaient-ils sur la rue Pylla-Saint-Gelly, une clameur formidable se fit entendre: «Les voilà! sus! aux pierres!» Et aussitôt une grêle de pierres fut lancée sur le général et son entourage.

Suit le détail des blessés Franchement, rien ne ressemble moins à une provocation; et, une fois pour toutes, les légitimistes du Midi ont accueilli assez patiemment M. Gambetta pour qu'on laisse M. de Cathelineau libre de ses convictions et de ses mouvements.

On s'occupe au ministère de la justice d'un projet qui aurait pour but d'étendre la compétence des juges de paix.

On examine la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu de créer des juges de paix consulaires, qui seraient appelés à connaître des affaires commerciales en matière de conciliation et auxquels seraient déferés les petites faillites, dont le passif ne dépasserait pas un certain chiffre.

Il serait également question de la révision de la loi sur les aliénés.

De plus, le même ministère de la justice serait saisi, par plusieurs chambres de notaires, de demandes tendant à ce que la publication des contrats de mariage des négociants fut restreinte aux seuls cas où le contrat stipule le régime dotal ou la séparation de biens.

Le *Bien public* explique comment M. Vautrain se trouvait au mariage du prince Czartoryski et de la duchesse de Nemours. M. Vautrain a été l'exécuteur testamentaire du prince Adam et de la princesse mère.

Des modifications vont très probablement être introduites dans la loi du 13 brumaire an VII, qui assujettit à l'impôt du timbre les pétitions adressées aux autorités constituées.

Plusieurs journaux de Lyon assurent qu'il est parti hier de cette ville 5 ou 6 batteries d'artillerie et 2 ou 3 mitrailleuses, à destination du Midi. — De son côté, le *Messageur du Midi* annonce que mercredi, à 4 h. du matin, 150 hommes du régiment du génie, en garnison à Montpellier, sont partis par un train spécial se dirigeant sur Marseille.

L'évêque d'Amiens avait consulté le ministre des finances pour savoir si les locations des places dans les églises tombaient sous l'application de la loi du 23 août 1871. M. le ministre a répondu que l'enregistrement n'est pas nécessaire pour ces sortes de locations à moins qu'elles ne soient constatées par des actes passés dans la forme notariée ou administrative.

Un nouveau succès a été remporté en Algérie par nos troupes, sur la frontière du Maroc. Nos soldats se sont emparés des drapeaux et des tentes des insurgés.

L'*Industriel alsacien* annonce que l'industrie du Haut-Rhin se prépare à prendre une très grande part à l'Exposition de Lyon.

Les journaux allemands signalent de nombreux cas de désertion dans les régiments badois. En peu de temps, un régiment en garnison à Constance a perdu plus de quarante hommes. Les soldats se plaignent de la rigueur de la discipline et des insultes que leur prodigent les officiers prussiens.

Il vient d'éclater à Vienne une grande grève des ouvriers brasseurs. Plus de 3,000 d'entre eux ont résolu de ne reprendre le travail que si on leur accorde une réduction de la journée, une augmentation de salaire, des logements sains. Le ministre de la guerre est venu au secours du brasseur Dreher, de Schwechat, en mettant à sa disposition, en qualité de volontaires, 150 soldats autrefois brasseurs.

Les grèves de Charleroi continuent. On parle de conflits possibles entre les ouvriers des charbonnages. Les premiers chôment forcément par suite de la grève des seconds. Des mesures énergiques sont prises par l'autorité.

Parmi les étages fusillés par les fédérés se trouvaient quatre frères de la doctrine chrétienne appartenant à la maison de la rue de Picpus. Pour honorer leur mémoire, le supérieur général de l'ordre vient de décider qu'on démolirait une portion du couvent pour y établir une chapelle monumentale, dans laquelle on inhumerait les corps des victimes.

Plusieurs journaux ont annoncé que le ministre de la guerre songeait à supprimer les régiments de zouaves, pour les transformer en régiment d'infanterie de ligne.

Il n'y a absolument rien de vrai dans cette nouvelle. Jamais il n'a été question de modifier l'organisation de ces régiments, encore moins de les supprimer.

Voici une note d'une importance capitale, qui a paru dans le *Courrier de France*, en position, comme on sait, d'être bien renseignée. Nous la reproduisons sous toutes réserves:

«On parle très sérieusement, depuis quelques jours, de céder à M. de Rothschild et à un certain nombre de banquiers de premier ordre, qui se groupaient autour de lui, l'exploitation du monopole des tabacs pendant trente années, à la charge par eux d'acquitter immédiatement la dette française vis-à-vis de la Prusse.»

Cette nouvelle se confirme d'autant mieux que M. le président de la République, prévoyant le cas où l'Assemblée se déclarerait impuissante à créer des ressources pour faire face aux événements, n'a pas voulu être pris au dépourvu, et qu'il a étudié des combinaisons nouvelles avec M. de Rothschild.

Le *Journal officiel* publie un décret fixant au 11 février les élections dans les départements des Côtes-du-Nord, de l'Eure et de la Corse, en remplacement de MM. Foucaud et Dupont, décédés, et de M. Abattucci, démissionnaire.

Le nombre des ordonnances de non-lieu relatives à l'affaire de la Commune de Paris, est actuellement de 18,551.

Les Prussiens ont condamné le directeur du collège de Vitry, à trois mois de prison dans une forteresse allemande, pour avoir adressé des reproches aux soldats prussiens, auxquels il avait prêté la chapelle du collège pour la nuit de Noël.

Le *Progrès de Charleroi* annonce que la grève ne se maintient plus que partiellement. Il arrive des charbons étrangers.

Le monde des singes lui-même est en émoi depuis la nomination de M. Littré à l'Académie. On sait que ce savant étymologiste prétend que l'homme est un sapajou perfectionné. En apprenant son admission dans le palais des Quarante, tous les Oustitis de la Ménagerie ont exécuté des cabrioles vertigineuses. Le chimpanzé a immédiatement prié son gardien de lui donner de quoi écrire à son confrère pour lui adresser ses meilleurs compliments. Quant à l'écuyer quadrumane — que Paris n'a pas oublié — il est allé déposer chez le nouvel immortel une noix de coco et une carte au dos de laquelle il avait tracé ces mots:

«Mon cher Monsieur Littré, Je vous félicite de tout mon cœur; quoiqu'il me soit différent de vos vœux, depuis les allégresse spectacles que les Français nous donnent. Selon moi, l'homme n'est pas un singe perfectionné: c'est un singe dégénéré.»

Telle est, du moins, la thèse que je soutiens victorieusement dans une brochure qui paraîtra demain, chez le portier du Jardin des Plantes, et dont le retentissement me mènera tout droit, je l'espère, sous le dôme de l'Institut, à vos côtés.

«Votre bien dévoué. JOCKO.»

C'est décidément le mardi, 23 janvier courant, que vient devant le 4^e conseil de guerre l'affaire de Fabre de Lagrange, le célèbre ingénieur électricien qui, ainsi qu'on le sait a réparé avec la Commune le phare électrique de Montmartre.

Il nie énergiquement, et prétend qu'au lieu de réparer, il n'a fait que détériorer.

M. Thiers a fréquemment et longuement parlé depuis huit jours. Autrefois, le président se faisait apporter, de chez lui, du vieux bordeaux qu'il buvait de temps à autre; mais, depuis quelque temps, il a modifié cette vieille habitude. Ce n'est plus du vin qu'il boit, mais du café, du café fait exprès pour lui, et que, de la Présidence, on porte chaque jour à la buvette de la Chambre.

On écrit de Reims: «La population souffre douloureusement des exigences de la garnison prussienne; toute maison momentanément sans locataires est réquisitionnée pour logements militaires, sans qu'il soit permis aux propriétaires d'en disposer désormais.»

Les baraquements destinés aux soldats avancent lentement; mais il est établi dès aujourd'hui que les officiers, tout au moins, continueront à loger chez l'habitant. On voudrait savoir d'une façon précise quels sont les droits des uns et les obligations de l'autre.»

On a signalé le mouvement considérable de troupes allemandes qui s'opère en ce moment, dans nos départements occupés, vers l'Allemagne.

Voici le motif réel de ces mutations: M. de Molke tient à ce que toute l'armée active allemande visite la France et se mette ainsi au courant et du langage usuel des populations et des habitudes françaises. On lui prête ces paroles: «Jamais l'Allemagne n'aura, à meilleur marché, un meilleur champ de manœuvres (sic). Il ne faut pas que nos soldats demeurent longtemps dans un tel pays, la forte discipline de l'Allemagne en souffrirait; mais il est excellent et indispensable qu'ils le connaissent.»

ROUBAIX ET LE NORD DE LA FRANCE

Ville de Roubaix

ÉCLAIRAGE DES RUES PARTICULIÈRES

Nous maire de la ville de Roubaix, Vu la loi des 16-24 août 1790, titre XI, qui détermine les attributions des maires et leur confie le soin de veiller à la sécurité des habitants.

Vu la loi des 26-27 juillet 1836 sur le même objet;

Vu l'article 34 de l'arrêté municipal du 15 octobre 1861, portant règlement sur la voirie urbaine;

Vu les arrêtés municipaux des 30 novembre 1865 et 30 mars 1871 sur l'ouverture des rues nouvelles;

Considérant qu'un grand nombre de rues particulières sont ouvertes à la circulation publique, sans offrir les conditions de salubrité et de sécurité que doivent offrir les voies publiques;

Considérant que le soir surtout, le manque d'éclairage de ces rues constitue un danger permanent pour la circulation et la moralité publique;

Considérant que ces rues, propriétés particulières ne peuvent être nettoyées ni éclairées aux frais du budget communal sans causer un préjudice injuste aux contribuables.

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS CE QUI SUIT: Art. 1^{er}. — Les rues particulières, ouvertes à la circulation publique, devront être éclairées et régulièrement ébougées dans les mêmes conditions que les rues appartenant à la ville et aux frais des propriétaires.

Art. 2. — Celles par lesquelles ces prescriptions ne seront pas suivies, devront être closes, conformément aux dispositions des arrêtés des 30 novembre 1865 et 30 mars 1871 précités.

Art. 3. — M. le commissaire central est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Roubaix, le 11 janvier 1872.

J. DEREGNAUCOURT.

VU

Lille, le 16 janvier 1872.

Pour le Préfet du Nord.

Le secrétaire général délégué

BARBAZAN DE FOZM.

MM. Dupont et Derégnaucourt ont pris possession de leur siège à l'Assemblée nationale.

D'après la *Vraie France*, M. Alfred Dupont, introduit par M. Maurice et présenté par lui à ses collègues, a pris place sur les bancs du centre droit au milieu des conservateurs et des hommes d'ordre. M. Derégnaucourt, introduit par M. Testelin, s'est, au contraire, assis sur les bancs de la gauche, parmi les gambettistes les plus compromis.

Une pétition se signe en ce moment, parmi les commerçants en céréales, pour obtenir qu'à partir de septembre prochain, toutes les transactions en grains et farines soient effectuées par 101 bruts pour 100 kil. nets, c'est-à-dire au quintal métrique, et que la cote ne soit établie que sur cette base.

Sont nommés inspecteurs de la pharmacie pour l'année 1872, les membres des conseils d'hygiène publique et de salubrité de l'arrondissement de Lille, ci-après désignés:

MM. Gareau, docteur en médecine, professeur de pharmacie et de toxicologie à l'École de médecine et de pharmacie de Lille;

Joire, docteur en médecine à Lille;

Meurein, pharmacien à Lille.

Par arrêté présidentiel, inséré au *Bulletin des Lois*, sont déclarés d'utilité publique les travaux à exécuter pour la modification du tracé du chemin de fer de Lille à Calais et à Dunquerque aux abords de Lille.

Le nouveau tracé se détachera de la ligne de Lille à Roubaix, dans la tranchée du Lion-d'Or, et rejoindra la ligne actuelle de Calais en un point qui sera fixé ultérieurement par l'administration supérieure.

La plupart des centres industriels tendent à établir un lieu de réunion à heure fixe, où toutes les personnes intéressées à se voir sont sûres de se rencontrer. Ce lieu de réunion, cette bourse, a pour conséquence d'éviter aux négociants des courses longues et souvent inutiles, dit l'*Echo du Nord*. La ville d'Armentières a acquis une importance assez grande, pour qu'une pareille institution lui soit devenue indispensable.

Depuis quelque temps, la question était à l'ordre du jour, et la difficulté de trouver un local convenable en avait retardé la solution. Un grand nombre de conseillers municipaux auraient voulu construire un édifice spécial, mais la réalisation de ce projet aurait exigé un temps considérable. Pour tout concilier, le conseil municipal s'est empressé de mettre à la disposition du commerce le grand salon de l'Hôtel-de-Ville.

La commission pour la composition du jury spécial pour la presse, a dû modifier ses premières décisions, qui portaient à une moyenne de 5,000 par ressort de cour d'appel, le nombre des jurés; elle a restreint sa liste aux personnes honorées des suffrages de leurs concitoyens ou des corps auxquelles elles appartiennent.

La liste se composera, dit le *Journal des Débats*, de tous les anciens membres des Assemblées législatives; de tous les membres et anciens membres des conseils généraux et conseils d'arrondissement; des premiers élus de tous les conseils municipaux des chefs-lieux de canton; des anciens membres des tribunaux de commerce; des membres des chambres de commerce et des chambres consultatives des arts et des manufactures; des bâtonniers et anciens bâtonniers, des anciens membres des chambres de discipline des avocats, des avoués et des notaires; des membres correspondants de l'Institut et des bureaux élus des différentes sociétés savantes.

Un obit solennel anniversaire sera célébré le lundi 22 janvier 1872, à 10 1/4, en l'église Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Monsieur EDMOND-CHARLES-ALBERT LEMERRE, sous-officier au 8^e bataillon de la Garde Mobile, mort glorieusement à la bataille de Saint-Quentin, le 19 janvier 1871, à l'âge de 22 ans.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

1745

OBIT SOLENNEL

Un obit solennel anniversaire sera célébré le lundi 22 janvier 1872, à 10 1/4, en l'église Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Monsieur EDMOND-CHARLES-ALBERT LEMERRE, sous-officier au 8^e bataillon de la Garde Mobile, mort glorieusement à la bataille de Saint-Quentin, le 19 janvier 1871, à l'âge de 22 ans.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

1745

Commercé

Havre, 19 janvier 1872 (Dépêche de MM. Kablé Boswillwald et C^e, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)

Marché calme, indécis, plutôt en faveur des acheteurs.

Liverpool, 19 janvier 1872 (Dépêche de MM. Kablé Boswillwald et C^e, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)

Bonne demande. Ventes 15,000 b.; marché ferme. Recettes: 124,000 b.

BOURSE DE PARIS

du 20 Janvier

Rente 3 p. %

— 4 1/2 p. %

Nouvel emprunt

56 45

83 ..

91 14